AVIS PUBLIC

RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES LAURENTIDES

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 600 000\$ POUR LE RACHAT AUX MUNICIPALITÉS DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

PRENEZ AVIS que,

Lors de la séance qui s'est tenue le 7 août 2024, le conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides a adopté le règlement #2024-07 décrétant une dépense et un emprunt de 1 600 000 \$ pour le rachat aux municipalités des équipements et véhicules de lutte contre les incendies des municipalités de Ferme-Neuve, Chute-St-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain.

Tout contribuable peut s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en transmettant à ce dernier leur opposition écrite au cours de la période de 30 jours qui suit la publication de l'avis.

Donné à Lac-des-Écorces, le 15 août 2024.

Simon Lagacé

Directeur général, secrétaire, trésorier

Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides